

Département de l'Ain

Déclaration liminaire CTL du 19/06/2020– DDFIP 01

Monsieur le Président,

La crise sanitaire dont nous commençons à peine de sortir, a mis en lumière un certain nombre de failles à combler et de points à faire évoluer pour éviter qu'un nouvel évènement d'une ampleur similaire ne produise les mêmes effets sur les agents, le travail de nos structures et le service rendu aux usagers.

Gouverner c'est prévoir :

-Les guichets sécurisés avec hygiaphones : leur démontage, à coup de milliers d'euros il y a quelques années, malgré l'avis des syndicats, pour imiter les banques et commerces et soit disant se « rapprocher » du public, auraient été bien utiles durant cet épisode pandémique. Cela aurait économisé la fabrication tardive et dans la panique de centaines de mini-écrans en plexiglass à l'efficacité tout à fait relative et permis un accueil sécurisé, même limité, des usagers.

-Le télétravail : durant la campagne électorale 2018, la CFDT et la CFTC ont été les rares à militer pour un développement plus important du télétravail qu'il n'était proposé alors par la DGFIP. Nous soutenions qu'il était une nouvelle possibilité offerte aux équipes et services d'envisager autrement l'organisation du travail, de faire évoluer le management en donnant plus d'autonomie aux agents. Dans le même temps nous demandions que des règles négociées encadrent ce nouveau mode de travail afin que le matériel et les applications soient adaptés, d'éviter l'isolement des agents et de conserver un juste équilibre vie professionnelle/vie privée. Les évènements récents ont montré qu'en plus cela aurait permis une plus grande force de travail disponible et d'éviter l'épisode navrant des ASA, congés imposés et primes sélectives.

-Marché de nettoyage des locaux : le choix des économies à tout prix a montré ses limites. La société en charge du nettoyage des locaux a fait défaut durant cette crise sanitaire : salariés non payés, mal ou pas équipés, temps consentis insuffisants, locaux pas ou mal nettoyés. Il n'est pas admissible que les services d'Etat, garants de la justice sociale de notre Pays, contractualisent avec des acteurs économiques qui exploitent leurs salariés et ne répondent pas à leurs obligations.

-Standards de réponse téléphonique : l'organisation au pied levé de standards de réponse téléphonique aux contribuables durant la campagne d'impôts sur le revenu, en dirigeant les contre-appels vers des agents non spécialistes, a été mal vécu par les agents des SIP qui ont les compétences du domaine. La reconnaissance de leur expertise par une inversion du dispositif aurait sans doute été plus judicieuse.

Les chantiers à venir seront déterminants :

-le projet actuel de Nouveau Réseau de Proximité est-il adapté pour répondre aux besoins d'une crise sanitaire ou ne risque t'il pas d'aggraver les choses : implantation géographique des postes, regroupement et densification des services, surface par agent, ... ? Autant de sujets qui peuvent rendre très compliqué l'accueil des usagers et les distanciations physiques entre agents en cas de besoin.

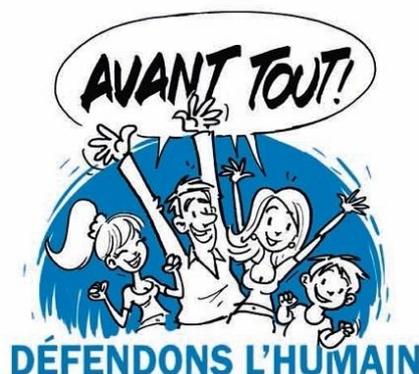
Département de l'Ain

- les missions et métiers aujourd'hui non éligibles au télétravail vont-ils évoluer pour permettre de l'être à l'avenir ?
- les réseaux et parcs de matériels informatiques vont-ils être adaptés rapidement pour plus de modularité, sans baisse de qualité de vie au travail pour les agents ?
- les représentants du personnel seront-ils enfin associés à la construction de l'avenir de nos métiers et services ?

Les élus CFTC-CFDT Finances Publiques remercient tous les agents pour leur engagement et leurs initiatives durant cette période si particulière. Cela a permis à nos services de poursuivre leurs missions de service public, même en mode dégradé, et à limiter les risques sanitaires pour l'ensemble des équipes.

Les élus CFTC-CFDT Finances Publiques tiennent à souligner les efforts consentis par la Direction Départementale de l'Ain pour, entre autres, pallier le manque de matériel informatique, le manque de produits sanitaires, la défaillance de la société en charge du nettoyage des locaux, pour l'écoute des suggestions ou revendications et pour le maintien du lien d'information avec les représentants du personnel, ... Pour faciliter la sortie de crise, nous sollicitons de votre part d'offrir aux télétravailleurs « covid » qui le souhaitent, la possibilité de basculer en télétravail « courant » sans attendre le mois de janvier. Nous vous demandons également une application élargie de l'arrêté du 11 mai 2020 en faisant en sortes que les jours de report 2019, encore en reliquat pour certains agents, ne soient pas perdus.

Nous avons l'espoir que la confiance instaurée entre les agents en télétravail et leur hiérarchie perdure, que le dialogue social de « crise » ne s'arrête pas avec la fin de cette période particulière mais se maintienne, se conforte et s'étende. La construction de l'avenir de nos services en dépend.



Les élus CFTC-CFDT de l'Ain :

Frédéric SCHMITTER (Titulaire)
Laetitia ALLEGRE (Suppléante)
Claire DESGOUTTE (Experte)